



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du conseil d'administration**

-----  
Séance du 18 décembre 2018  
-----

**Présents** : Monsieur Charles-Ange GINESY, président de séance,

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Madame Anne SATTONNET , Monsieur Philippe SOUSSI, Monsieur Jean THAON, Monsieur Auguste VEROLA

Suppléantes : Madame Janine GILLETTA, Madame Josiane PIRET, Madame Michelle SALUCKI, Madame Vanessa SIEGEL

Procurations : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI à Monsieur Jean THAON

**RAPPORT N° 18-51 - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS -  
DÉTERMINATION DES RATIOS DE PROMOTION - TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le présent rapport concerne la gestion des ressources humaines du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

En application du code général des collectivités territoriales et des textes règlementaires relatifs au statut de la fonction publique territoriale et dans le cadre des adaptations de l'effectif du service départemental d'incendie et de secours nécessaires à son bon fonctionnement, je vous propose d'adopter les mesures suivantes :

**Créations et suppressions d'emplois**

- Le directeur départemental adjoint ayant fait valoir ses droits à la retraite, il convient de créer un emploi de colonel de sapeurs-pompiers professionnels par suppression d'un emploi de colonel hors classe de sapeurs-pompiers professionnels afin de permettre le recrutement par voie de mutation de son remplaçant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Suite à la réussite à l'examen professionnel de lieutenant de 1<sup>re</sup> classe, il est proposé de créer 2 emplois afin de nommer les 2 lieutenants de 2<sup>ème</sup> classe du SDIS 06 ayant réussi cet examen.

- Suite à la réussite à l'examen professionnel de lieutenant de 2ème classe de sapeurs-pompiers professionnels, il vous est proposé la création de 9 emplois de lieutenant de 2ème classe de sapeurs-pompiers professionnels par suppression de 9 emplois d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels afin de permettre la nomination des agents concernés.
- En prévision du remplacement de fonctionnaires momentanément absents, il vous est demandé d'autoriser le service départemental d'incendie et de secours à recruter deux agents contractuels au grade d'adjoint administratif, dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.  
L'un des emplois sera affecté au service de santé et de secours médical, le deuxième au groupement fonctionnel technique.  
Ces postes sont à pourvoir sur le premier trimestre 2019.
- Lors de la séance du 19 octobre 2018, la création de 50 postes de sergents de sapeurs-pompiers professionnels a été approuvée dans le cadre de la réussite au concours interne de sous-officier. Il convient aujourd'hui de supprimer les emplois correspondant aux grades d'origine détenus par les agents soit :
  - 42 postes de caporal,
  - 5 postes de caporal-chef,
  - 2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe,
  - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe.
- Création de 5 emplois d'adjoint administratif ou technique.

### **Commissions administratives paritaires 2019**

Dans la perspective des avancements 2019 et compte tenu, d'une part, du protocole signé avec les partenaires sociaux concernant les sapeurs-pompiers professionnels, d'autre part, du nombre maximum de postes de PATS susceptibles d'être pourvus en 2019, il vous est proposé de créer les postes suivants :

- 80 adjudants,
- 2 caporaux-chefs,
- 2 attachés principaux,
- 1 ingénieur principal,
- 1 rédacteur,
- 4 agents de maîtrise principaux,
- 7 agents de maîtrise,
- 2 agents administratifs principaux de 1<sup>re</sup> classe,
- 7 agents administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

En fonction des nominations, et pour ne pas augmenter le nombre total d'agent, les postes d'origine correspondant à ces avancements seront supprimés lors d'un prochain comité technique.

**Détermination des ratios de promotion pour les avancements de grade prévus aux commissions administratives paritaires des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C et des personnels administratifs et techniques de catégories A, B et C**

En application des dispositions contenues dans les différents textes réglementaires relatifs au statut de la fonction publique territoriale et dans le cadre des avancements de grades au choix et au titre de la promotion interne, je vous propose, au titre des années 2019 et 2020, et sous réserve de l'avis des commissions administratives paritaires respectives de bien vouloir autoriser le service départemental d'incendie et de secours à procéder à :

- la création des emplois des cadres d'emplois des filières administrative et technique par suppression des emplois correspondants pourvus à hauteur maximale des quotas autorisés au 1<sup>er</sup> janvier des années 2019 et 2020 et permettant de répondre aux besoins des services,
- la création des emplois de la filière sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C par suppression des emplois correspondants pourvus à hauteur maximale des quotas autorisés au 1<sup>er</sup> janvier des années 2019 et 2020 pour les agents remplissant les conditions d'ancienneté et détenant les unités de valeurs nécessaires afin de répondre aux besoins du corps départemental.

Le comité technique, consulté le 27 novembre 2018, a émis un avis favorable.

**Tableau des effectifs**

Il vous est présenté le tableau des effectifs des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs et techniques.

Les crédits sont prévus au budget des exercices 2018 et suivants.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver l'ensemble des dispositions détaillées ci-dessus et de donner acte de la présentation du tableau des effectifs.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles-Ange GINESY*

**TABLEAUX DES EFFECTIFS DU SDIS 06**

	Autorisé par CASDIS	Mise à dispo.	Détachement	Congé parental	Disponibilité	Modifications proposées		Nouvelle situation autorisée par le CASDIS du 18/12/2018
						Suppressions	Créations	

**SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS**

Contrôleur général	2	1						2
Colonel hors classe	2					1		1
Colonel	0						1	1
Lieutenant-colonel	16	1						16
Commandant	18							18
Capitaine	67	2	1					67
Lieutenant hors classe	18	1						18
Lieutenant 1° classe	47						4	51
Lieutenant 2° classe	28						7	35
<b>TOTAL OFFICIERS SPP</b>	<b>198</b>	<b>5</b>	<b>1</b>			<b>1</b>	<b>12</b>	<b>209</b>
Adjudant	477	1	8		3		72	549
Sergent	402		8		7		10	412
Caporal-chef	21				1	8		13
Caporal	186		3		7	49		137
Sapeur	0							0
<b>TOTAL SPPNO</b>	<b>1086</b>	<b>1</b>	<b>19</b>		<b>18</b>	<b>57</b>	<b>82</b>	<b>1111</b>
Médecin classe except de SPP	2							2
Médecin hors classe de SPP	7		1					7
Médecin de classe normale (titulaire)	0							0
Médecin de classe normale (stagiaire)	0							0
Vétérinaire (CDI)	1							1
Pharmacien classe except de SPP	1							1
Pharmacien hors classe de SPP	1							1
Pharmacien de classe normale (titulaire)	0							0
Pharmacie de classe normale (stagiaire)	0							0
Cadre supérieur de santé de SPP	1							1
Cadre de santé 1ere classe de SPP	2							2
Cadre de santé 2ème classe de SPP	3							3
Infirmier hors classe de SPP	6							6
Infirmier de classe supérieure	0							0
Infirmier de classe normale	0							0
<b>TOTAL SSSM</b>	<b>24</b>		<b>1</b>					<b>24</b>

**PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

Administrateur hors classe	0							0
Administrateur	2							2
Attaché hors classe	1							1
Directeur territorial	3							3
Attaché principal	5						2	7
Attaché	16							16
Rédacteur principal de 1e classe	14							14
Rédacteur principal de 2e classe	35				1			35
Rédacteur	14						1	15
Adj. adm. principal 1°cl.	54				1			54
Adj. adm. principal 2°cl.	113			1	4		6	119
Adjoint administratif	30				8			30
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>287</b>			<b>1</b>	<b>14</b>		<b>9</b>	<b>296</b>
Ingénieur en chef hors classe	1							1
Ingénieur en chef	2							2
Ingénieur principal	5						1	6
Ingénieur	6					1		5
Technicien principal de 1e classe	13							13
Technicien principal de 2e classe	11				1			11
Technicien	6							6
Préparateur en pharmacie cl supérieure (CDI)	2							2
Agent de maîtrise princ.	42				2		4	46
Agent de maîtrise	33				1		16	49
Adjoint technique princ. 1e cl	2					1		1
Adjoint technique princ. 2e cl	26				5	8		18
Adjoint technique	16				2			16
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>165</b>				<b>11</b>	<b>10</b>	<b>21</b>	<b>176</b>